

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

Séance ordinaire du 5 mai 2020

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 5 mai 2020 à la salle de délibérations, en conférence téléphonique, à 18 h 30, à l'Édifice municipal, 208, 2^e Avenue.

Sont présents :

Mesdames les conseillères : Judith Leblond
Marie-Pierre Lamontagne

Messieurs les conseillers : Guyda Deblois
Patrick Lachance
Sébastien Ouellet
Yannick Dion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Camil Turmel.

Est également présent :

Le directeur général/secrétaire-trésorier Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Présentation du maire concernant les faits saillants du rapport financier 2019 de la Municipalité de Lac-Etchemin et celui du vérificateur externe.
 - 4.2 Adjudication du contrat pour la réfection d'une partie de la toiture du bâtiment d'accueil du Mont-Orignal.
 - 4.3 Acceptation de l'offre de renouvellement pour le terme 2020-2021 du courtier Essor Assurances pour le contrat en assurance « Aérodrome ».
 - 4.4 Acceptation de l'offre de renouvellement pour le terme 2020-2021 du courtier SAGE Assurances et rentes collectives pour le contrat en assurance « Vie/Accident des pompiers volontaires ».
 - 4.5 Adoption des politiques en matière de santé et de sécurité au travail pour la Municipalité de Lac-Etchemin - Année 2020.
 - 4.6 Adoption du Plan d'action en matière de santé et de sécurité au travail pour les travailleurs de la Municipalité de Lac-Etchemin.
 - 4.7 Proclamation de la "*Semaine nationale de la santé mentale*" du 4 au 10 mai 2020 et de la campagne 2020-2021 sur le thème "*Ressentir, c'est recevoir un message*".
5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**
 - 5.1 Adjudication du contrat pour la location de machineries lourdes pour la période du 15 mai 2020 au 14 mai 2021.
 - 5.2 Adjudication du contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation d'enrobé bitumineux pour le pavage et le rapiéçage de certaines rues et de certains rangs pour l'année 2020.
 - 5.3 Adjudication du contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation d'enrobé bitumineux EC-10 pour le rapiéçage manuel de certaines rues et certains rangs pour l'année 2020.

- 5.4 Adjudication du contrat pour le débroussaillage des emprises et/ou fossés pour la saison estivale 2020.
 - 5.5 Adjudication du contrat pour le lignage des rues et des rangs de la municipalité - Année 2020.
 - 5.6 Adjudication du contrat pour l'achat, le transport et l'épandage de 115 000 litres environ d'abat-poussière liquide - Année 2020.
 - 5.7 Autorisation de signature - Entente amendée de retraite progressive avec M. Bernard Gagnon.
 - 5.8 Autorisation pour la réalisation de travaux de réfection de la rue Ouellet.
 - 5.9 Adjudication du contrat à CGEI (firme de consultants en génie environnement international) pour la vidange des boues des étangs d'épuration du secteur de la Station.
 - 5.10 Résolution d'appui au projet d'installation d'une nouvelle tour de communication de Sogetel Mobilité.
- 6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**
- 6.1 Adoption des plans directeur et d'action du bassin versant du lac Etchemin.
- 7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**
- 7.1 Autorisation de virer le solde de l'excédent affecté "Infrastructures et immobilisations Éco-Parc" à l'excédent affecté "Fonds vert".
 - 7.2 Demande à la MRC de Bellechasse pour l'ajout d'un arrêt pour l'embarquement et le débarquement du Transport interurbain route 277.
 - 7.3 Adjudication du contrat pour l'entretien des plates-bandes situées à "l'Espace commémoratif Joseph-Damase Bégin" et "le Parc du sentier" pour la saison estivale 2020.
 - 7.4 Acceptation du montage financier dans le cadre du programme d'aide financière - Promotion touristique 2020.
 - 7.5 Proclamation de la "*Semaine québécoise des familles*" du 11 au 17 mai 2020 et de la "*Journée internationale des familles*" le 15 mai.
- 8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**
- 8.1
- 9. Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.
 - 10. Lecture de la correspondance.
 - 11. Affaires nouvelles :
 - 11.1 Souscriptions diverses :
 - a) Aide financière au Club Intergénération OTJ Ste-Germaine.
 - 12. Période d'intervention des membres du conseil.
 - 13. Période de questions des citoyens. (Considérant que la rencontre se tient par conférence téléphonique, ce point n'est pas à considérer).
 - 14. Levée de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 30, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

«Dans un contexte de respect et de transparence nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Etchemin et ce notamment à travers la présente séance».

082-05-2020
2.

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

083-05-2020
3.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2020

Considérant que copie du procès-verbal de la séance du 7 avril 2020 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 avril 2020, tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité.

4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**

4.1 **PRÉSENTATION DU MAIRE CONCERNANT LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019 DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN ET CELUI DU VÉRIFICATEUR EXTERNE**

Le maire dépose et fait lecture des faits saillants du rapport financier 2019 de la Municipalité de Lac-Etchemin et celui du vérificateur externe.

Ces informations seront publiées dans le journal municipal "L'Info du Lac", édition de juin 2020, ainsi que sur le site internet de la municipalité.

084-05-2020
4.2

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA TOITURE DU BÂTIMENT D'ACCUEIL AU MONT-ORIGNAL

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres par invitation, auprès de huit (8) soumissionnaires pour la réfection d'une partie de la toiture du bâtiment du Mont-Orignal;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 21 avril 2020;

Considérant que trois (3) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur des loisirs, culture et vie communautaire a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

SOUSSIONNAIRE	PRIX (TAXES INCLUSES)
Construction Fillion Fortier inc. Lac-Etchemin	10 158, 04 \$

9076-0372 Québec inc. (Constructions Marc Rancourt) Lac-Etchemin	14 889,26 \$
Charles Pouliot Construction inc. Lac-Etchemin	15 680,29 \$

Considérant que la firme "Construction Fillion Fortier inc." a déposé la soumission la plus basse, si l'on compare le tableau des montants ci-dessus présenté;

Considérant que le directeur des loisirs, culture et vie communautaire recommande l'adjudication, pour la réalisation des travaux, à la firme "Construction Fillion Fortier inc.";

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal octroie à la firme "Construction Fillion Fortier inc.", la réfection d'une partie de la toiture du bâtiment d'accueil au Mont-Original, conformément aux spécifications décrites au devis et au bordereau de soumission, au montant de 10 158,04 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité.

085-05-2020
4.3

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE RENOUVELLEMENT POUR LE TERME 2020-2021 DU COURTIER ESSOR ASSURANCES POUR LE CONTRAT EN ASSURANCE « AÉRODROME »

Considérant la proposition d'offre de renouvellement reçue le 29 avril 2020 du courtier Maurice Duval d'ESSOR Assurances pour l'assurance Aéroport (Global Aerospace - Police 21500548-QC-19);

Considérant qu'après étude de l'offre de renouvellement, celle-ci est jugée très avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre de renouvellement annexé à la présente pour en faire partie intégrante, déposée par ESSOR Assurances, ceci pour une période d'un (1) an à compter du 1^{er} juin 2020 au montant de 3 035 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

086-05-2020
4.4

ACCEPTATION DE L'OFFRE DE RENOUVELLEMENT POUR LE TERME 2020-2021 DU COURTIER SAGE ASSURANCES ET RENTES COLLECTIVES POUR LE CONTRAT EN ASSURANCE "VIE/ACCIDENTS DES POMPIERS VOLONTAIRES"

Considérant la proposition d'offre de renouvellement reçue le 1^{er} mai 2020 du courtier Sage Assurances et rentes collectives pour l'assurance Vie/Accident des pompiers volontaires (SSQ Société d'assurance inc. - Police 1J610);

Considérant qu'après étude de l'offre de renouvellement, celle-ci est jugée très avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre de renouvellement annexé à la présente pour en faire partie intégrante, déposée par Sage Assurances et rentes collectives, ceci pour une période d'un (1) an à compter du 1^{er} juin 2020 au montant de 2 387 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité.

087-05-2020
4.5

ADOPTION DES POLITIQUES EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU

TRAVAIL POUR LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN - ANNÉE 2020

Considérant que la Loi sur les normes du travail ainsi que la "Mutuelle - Morneau Shepell" incitent les employeurs à adopter des politiques ayant pour but d'appuyer le comité de santé et de sécurité paritaire;

Considérant que les présentes politiques font l'objet d'une étude par le comité paritaire composé d'employés-cadres et d'employés syndiqués;

Considérant que la municipalité entend fournir à ses employés un milieu de travail sécuritaire;

Considérant qu'un plan de diffusion auprès des employés est en vigueur;

Considérant que ledit comité est en accord avec le contenu des présentes politiques;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme, par la présente, l'adoption des politiques en matière de sécurité proposées par le comité de santé et de sécurité paritaire qui feront partie intégrante de la présente résolution :

- Politique comité de santé et de sécurité;
- Politique d'assignation temporaire;
- Politique de déclaration d'accident;
- Politique de santé et sécurité au travail - SST;
- Politique du programme des mesures d'urgence;
- Politique pour les équipements de protection individuelle;
- Politique en matière de prévention;
- Politique - harcèlement psychologique et sexuel et le procédurier;
- Politique de mesures d'accompagnement au suivi des règles en matière de santé et de sécurité au travail;
- Procédure d'accueil et d'intégration des nouveaux employés, étape par étape.

Adoptée à l'unanimité.

088-05-2020
4.6

**ADOPTION DU PLAN D'ACTION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ
AU TRAVAIL POUR LES TRAVAILLEURS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-
ETCHEMIN**

Considérant que le comité de santé et de sécurité paritaire a déposé les résultats de son plan d'action pour l'année 2019;

Considérant que le comité de santé et de sécurité paritaire a déposé son plan d'action pour l'année 2020;

Considérant que les actions s'inscrivent dans la démarche proposée par la "Mutuelle - Morneau Shepell";

Considérant que la municipalité entend fournir à ses employés un milieu de travail sécuritaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin confirme, par la présente, l'adoption du Plan d'action 2020 en Santé et sécurité au travail préparé par les membres du comité de santé et sécurité paritaire et entérine les réalisations du plan d'action de 2019.

Adoptée à l'unanimité.

089-05-2020
4.7

**PROCLAMATION DE LA "SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE"
DU 4 AU 10 MAI 2020 ET DE LA CAMPAGNE 2020-2021 SUR LE THÈME
"RESSENTIR C'EST RECEVOIR UN MESSAGE"**

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule **du 4 au 10 mai 2020**;

Considérant que le thème "*Ressentir c'est recevoir un message*", c'est recevoir un message à travers nos émotions;

Considérant que celles-ci jouent un rôle important dans nos vies, car elles ont pour fonction d'envoyer un signal pour nous renseigner sur nos besoins et qu'en étant à leur écoute, on s'ouvre pour les accueillir, les reconnaître et vivre avec elles, **RESSENTIR**, c'est prendre conscience que les émotions ne sont si bonnes ni mauvaises, elles sont utiles;

Considérant que les municipalités du Québec contribuent à sensibiliser la population à l'importance de prendre soin de sa santé mentale autant que de sa santé physique;

Considérant que cette campagne veut dissiper la confusion qui existe entre santé mentale et maladie mentale;

Considérant que celle-ci veut sensibiliser les personnes au fait qu'elles ont un rôle important à jouer dans l'amélioration et le maintien de leur propre santé mentale et de celle des gens qui l'entourent et de proposer à la population des moyens pour maintenir et améliorer la santé mentale;

Considérant que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, proclame la semaine du 4 au 10 mai 2020 « *Semaine de la santé mentale* » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce "*Ressentir, c'est recevoir un message*".

Adoptée à l'unanimité.

5. **DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

090-05-2020
5.1

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA LOCATION DE MACHINERIES
LOURDES POUR LA PÉRIODE DU 15 MAI 2020 AU 14 MAI 2021**

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de trois (3) soumissionnaires pour la location de machineries lourdes pour la période du 15 mai 2020 au 14 mai 2021;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture des dites soumissions le 28 avril 2020;

Considérant que trois (3) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que les prix de location de machineries lourdes varient d'un entrepreneur à l'autre et d'une saison à l'autre et considérant que chacun des entrepreneurs

offre, pour certaines machineries ou certaines machineries munies d'équipements spécialisés, des prix qui varient;

Considérant que, suite aux offres déposées le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Type mach.	Marque	Modèle	Année	Code MTQ	Équipements disponibles								Période disp.	Tarif horaire (avant les taxes)		
					Attache rapide	Brise roches	Godet à fossé	Godet convert.	Lame avant	Limiteur de portée	Pouce hydraul.	Défonceuse		Carrière Etchemin inc.	Excavation Lafontaine & Fils inc.	9118-9167 Québec inc. (Carrière Ste-Rose)
Pelle	Caterpillar	303.5E2CR	2015	1302	X		X	X	X		X		12 mois		92.00 \$	
	Komatsu	PC-35MR-2	2008		X	X	X	X	X		X		12 mois		130.00 \$	
					X	X	X	X	X	X		Été	75.00 \$			
												Hiver	110.00 \$			
Pelle	Komatsu	PC-78US-10	2017	1304	X		X	X	X		X		Été	90.00 \$		
													Hiver	110.00 \$		
Pelle	Volvo	ECR-145EL	2019	1306	X		X	X	X		X		Mars-déc.			100.00 \$
Pelle	Doosan	DX-140LC-3	2016	1308	X	X	X	X	X	X	X		Été	85.00 \$		
													Hiver	110.00 \$		
	Doosan	DX-140LCR-3	2014		X		X	X	X	X	X		Été		105.00 \$	
													Hiver	120.00 \$		
Pelle	Doosan	DX-180LC-5	2016	1310	X		X	X		X			Été	115.00 \$		
													Hiver	130.00 \$		
Pelle	Doosan	DX225LC-5	2019	1313	X		X	X		X	X		Été	130.00 \$		
													Hiver	145.00 \$		
	Komatsu	PC-200LC-7	2007		X	X	X	X		X	X	X		Été	96.00 \$	
													Hiver	110.00 \$		
	Caterpillar	320CL	2002		X		X	X		X		X	Été	105.00 \$		
													Hiver	135.00 \$		
Pelle	Kobelco	SK-290LC	2005	1315	X		X	X		X			Été	130.00 \$		
													Hiver	145.00 \$		
Pelle	Deawoo	Solar 300	2003	1318	X		X	X			X		12 mois			130.00 \$
Pelle	Doosan	DX-300LC-5	2019	1320	X		X	X		X	X	X	Été	120.00 \$		
														Hiver	140.00 \$	
	Komatsu	PC-300LC-7	2005		X		X	X		X	X	X	Été	115.00 \$		
													Hiver	135.00 \$		
Pelle	Doosan	DX350	2019	1328	X		X	X		X	X	X	Été	150.00 \$		
													Hiver	175.00 \$		
Tracteur	John Deere	550HLGP	2000	0456									6 mois		105.00 \$	
Camion 10 roues 3 essieux	Volvo	VHD	2002										15-mai	82.22 \$		
		VHD	2002										15-mai	82.22 \$		
	Peterbilt	357	2003										12 mois		80.00 \$	
	Sterling	LT9513	2002										12 mois		82.22 \$	
		LT9513	1999										12 mois		82.22 \$	
	Ford	LTL 9000	1995										12 mois		80.00 \$	
Camion 12 roues 4 essieux	Freightliner	1145D	2018										12 mois	101.71 \$		
	Inter	5900	2006										12 mois		100.00 \$	
Tracteur 3 essieux combiné avec semi-remorque 2 essieux	Kenworth	T-800	2013										12 mois		110.96 \$	
	Peterbilt	388	2011										12 mois		110.00 \$	
	Freightliner	FL120 Classic	2000										12 mois		110.96 \$	
Tracteur 3 essieux combiné avec semi-remorque 4 essieux	Peterbilt	388	2011										12 mois		125.00 \$	
Camion fardier	Kenworth	T-800	2013										12 mois		135.00 \$	
	Freightliner	FL120 Classic	2000										12 mois		135.00 \$	
	Kenworth	W900B	2000										12 mois		145.00 \$	
	Kenworth	Con	1995										12 mois	125.00 \$		
Chargeur sur roues	John Deere	644	1989	0720									12 mois	110.00 \$		
Chargeur sur roues	Kawasaki	677	2016										12 mois		125.00 \$	
	Komatsu	WA 250 PZ-6	2008	0725									12 mois		125.00 \$	
	Case	621D	2004										12 mois		100.00 \$	
Niveleuse	Champion	740	1991	0275									6 mois	120.00 \$		
Rouleau	Superpac	540	2002	2065									6 mois	93.00 \$		
Balayuse automotrice	Johnston	Vanguard 4000	2005	3515									6 mois		130.00 \$	
	Elgin	Geovac	2001										6 mois		130.00 \$	
Balayuse automotrice	Elgin	Whirlwind Série L	1991	3525									6 mois		130.00 \$	

Considérant, qu'il est de l'intérêt de la municipalité de toujours prendre le prix le plus bas pour la location de chacune des machineries disponibles qu'elle aura besoin;

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande au conseil d'octroyer le contrat aux trois (3) soumissionnaires et ce dans le meilleur intérêt de la municipalité soit en prenant le plus bas soumissionnaire en fonction des besoins;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal accepte les trois (3) offres reçues (taux horaire), selon la disponibilité des machineries et/ou équipements requis et au meilleur prix des trois (3)

soumissionnaires au moment de la réalisation des travaux à effectuer, le tout tel qu'il apparaît au tableau préparé ci-haut.

Adoptée à l'unanimité.

091-05-2020
5.2

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION D'ENROBÉ BITUMINEUX POUR LE PAVAGE ET LE RAPIÉÇAGE DE CERTAINES RUES ET DE CERTAINS RANGS POUR L'ANNÉE 2020

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres de soumissions publiques pour la fourniture de +/- 1 860 tonnes d'enrobé bitumineux pour le pavage et le rapiéçage mécanisé de certaines rues et certains rangs de la municipalité pour l'année 2020;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 27 avril 2020;

Considérant que quatre (4) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Fourniture, livraison et installation d'enrobé bitumineux pour le pavage et le rapiéçage mécanique de certaines rues et certains rangs (+/- 1 515 tonnes EC-10 avec bitume PG 58S-28 et de +/- 345 tonnes ESG-14 avec bitume PG 58H-34 (épaisseur minimale de 75 mm avec une compaction à 93% P.M.)				
Compagnie	Quantité - tonne métrique		Prix (taxes incluses et redevances)	Prix total (taxes incluses)
Construction Abénakis inc. Saint-Georges	+/- 1 515 +/- 345	EC-10 : ESG-14 :	121,87 \$/tonne 150,76 \$/tonne	184 638,35 \$ 52 010,55 \$
TOTAL :				<u>236 648,90 \$</u>
Construction B.M.L. - Division de Sintra inc. Lévis	+/- 1 515 +/- 345	EC-10 : ESG-14 :	131,90 \$/tonne 165,80 \$/tonne	200 123,59 \$ 57 258,41 \$
TOTAL :				<u>257 382,00 \$</u>
Pavco inc. Shannon	+/- 1 515 +/- 345	EC-10 : ESG-14 :	146,02 \$/tonne 166,71 \$/tonne	221 217,65 \$ 57 516,24 \$
TOTAL :				<u>278 733,89 \$</u>
Pavage Sartigan Itée St-Georges	+/- 1 515 +/- 345	EC-10 : ESG-14 :	146,05 \$/tonne 184,75 \$/tonne	221 269,90 \$ 63 739,90 \$
TOTAL :				<u>285 009,80 \$</u>

Considérant que la firme " Construction Abénakis inc." a déposé la soumission la plus basse, si l'on compare le tableau des montants ci-dessus présenté;

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication, pour la réalisation des travaux, à la firme "Construction Abénakis inc.";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal octroie à la firme "Construction Abénakis inc.", pour la fourniture et la pose de béton bitumineux pour le pavage et le rapiéçage de certaines rues et de certains rangs de la municipalité pour l'année 2020, conformément aux spécifications décrites au devis et au bordereau de soumission, au prix de 121,87 \$/tonne - EC-10 (PG 58S-28), au prix de 150,76 \$/tonne - ESG-14 (PG 58H-34) (épaisseur minimale de 75 mm avec une compaction à 93% P.M.) pour un total de 236 648,90 \$, taxes incluses et redevance des carrières et sablières incluant la clause d'ajustement du prix du bitume.

Adoptée à l'unanimité.

092-05-2020
5.3

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION D'ENROBÉ BITUMINEUX EC-10 POUR LE RAPIÉÇAGE MANUEL DE CERTAINES RUES ET CERTAINS RANGS À LAC-ETCHEMIN POUR L'ANNÉE 2020

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de cinq (5) soumissionnaires pour la fourniture, la livraison et l'installation de +/- 70 tonnes d'enrobé bitumineux EC-10 avec bitume PG-58S-28 pour le rapiéçage manuel de certaines rues et certains rangs de la municipalité pour l'année 2020;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 27 avril 2020;

Considérant que quatre (4) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Compagnie		Prix (taxes incluses et redevance)
Pavage Gilles Audet inc. Lévis	EC-10 : avec bitume PG-58S-28	287,40 \$/tonne
Asphalte Nicolas Lachance inc. Vallée Jonction	EC-10 : avec bitume PG-58S-28	326,53 \$/tonne
Pavage Beauce-Amiante Saint-Georges	EC-10 : avec bitume PG-58S-28	365,27 \$/tonne
Pavage Sartigan ltée Saint-Georges	EC-10 : avec bitume PG-58S-28	402,41 \$/tonne

Considérant que la firme "Pavage Gilles Audet inc." a déposé la soumission la plus basse, si l'on compare le tableau des montants ci-dessus présentés;

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication pour la fourniture la livraison et l'installation de +/- 70 tonnes d'enrobé bitumineux EC-10 avec bitume PG-58S-28 pour le rapiéçage manuel de certaines rues et certains rangs de la municipalité pour l'année 2020 à "Pavage Gilles Audet inc.";

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal octroie à la firme "Pavage Gilles Audet inc.", la fourniture, la livraison et l'installation de +/- 70 tonnes d'enrobé bitumineux EC-10 avec bitume PG 58S-28 pour le pavage et le rapiéçage manuel de certaines rues et certains rangs de la municipalité pour l'année 2020, conformément aux spécifications décrites au devis et au bordereau de soumission, au prix de 287,40 \$/tonne, taxes incluses et redevance des carrières et sablières incluant la clause d'ajustement du prix du bitume.

Adoptée à l'unanimité.

093-05-2020
5.4

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE DÉBROUSSAILLAGE DES EMPRISES ET/OU FOSSÉS POUR LA SAISON ESTIVALE 2020

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de trois (3) soumissionnaires pour le débroussaillage des emprises et/ou fossés pour la saison estivale 2020 de la municipalité;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 28 avril 2020;

Considérant qu'une seule offre a été reçue et jugée conforme aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite à l'offre déposée, le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement la proposition reçue à savoir :

9114-3917 Québec inc. (Débroussaillage Adam Vachon)			
Type d'équipement :	Tarif horaire	Quantité approximative (heures)	Total
Débroussailleuse déportée avec coupe de 6 pieds :	80,00 \$	65	5 200,00 \$
Débroussailleuse avec baume de 27 pieds :	88,00 \$	50	4 400,00 \$
Débroussailleuse avec baume de 30 pieds :	88,00 \$	50	4 400,00 \$
SOUS-TOTAL :			14 000,00 \$
TPS :			700,00 \$
TVQ :			1 396,50 \$
TOTAL :			16 096,50 \$

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication de ce contrat à taux horaire pour la réalisation des travaux à l'entreprise 9114-3917 Québec inc. soit "Débroussaillage Adam Vachon";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal octroie confie à l'entreprise 9114-3917 Québec inc. soit "Débroussaillage Adam Vachon" le contrat de débroussaillage des emprises et/ou fossés pour la saison estivale 2020 conformément aux prix et conditions inclus au devis accompagnant la soumission.

Adoptée à l'unanimité.

094-05-2020
5.5

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE LIGNAGE DES RUES ET DES RANGS DE LA MUNICIPALITÉ - ANNÉE 2020

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de quatre (4) soumissionnaires pour le lignage des rues et des rangs de la municipalité pour l'année 2020;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 23 avril 2020;

Considérant qu'une seule offre a été reçue et jugée conforme aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite à l'offre déposée, le directeur des Services publics, Urbanisme et Environnement a étudié attentivement la proposition reçue à savoir :

Description	Longueur/ quantité approx.	Durand Marquage et Associé inc.	
		Prix /m linéaire ou unitaire	Total
Lignes blanches continues (mètre) :	34 000	0.210 \$	7 140.00 \$
Lignes jaunes continues doubles (mètre) :	3 080	0.400 \$	1 232.00 \$
Lignes jaunes continues simples (mètre) :	15 255	0.210 \$	3 203.55 \$
Lignes d'arrêts :	21	25.00 \$	525.00 \$
Traverses piétonnières blanches :	5	110.00 \$	550.00 \$
Traverses piétonnières jaunes :	2	110.00 \$	220.00 \$
Logos bicyclettes :	5	30.00 \$	150.00 \$
Logos de macles :	5	30.00 \$	150.00 \$
Logos de piétons :	5	30.00 \$	150.00 \$
Flèches simples :	4	35.00 \$	140.00 \$
Logos défense de stationner :	2	35.00 \$	70.00 \$
Cases stationnement pour personnes à mobilité réduite :	1	150.00 \$	150.00 \$
Hachures blanches largeur 120 mm (mètre) :	27	2.00 \$	54.00 \$
Lignes blanches continues largeur 400 mm chaque côté des blocs pour traverses (mètre) :	66	4.00 \$	264.00 \$
Lignes jaunes de stationnement largeur 120 mm (mètre) :	150	2.00 \$	300.00 \$
Lignes blanches de stationnement largeur 120 mm (mètre) :	130	2.00 \$	260.00 \$
SOUS-TOTAL :			14 558.55 \$
T.P.S. :			727.93 \$
T.V.Q. :			1 452.22 \$
TOTAL :			16 738.70 \$

Considérant que le recommande l'adjudication du contrat de lignage des rues de la municipalité à la firme "Durand Marquage et Associés inc.";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal octroie à la firme "Durand Marquage et Associés inc." le contrat pour la réalisation du lignage des rues et des rangs de la municipalité pour l'année 2020 conformément aux prix et conditions inclus au devis accompagnant la soumission;

QUE le tableau des résultats d'ouverture des soumissions de lignage de rues et des rangs pour l'année 2020 est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité.

095-05-2020
5.6

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACHAT, LE TRANSPORT ET L'ÉPANDAGE DE 115 000 LITRES ENVIRON D'ABAT-POUSSIÈRE LIQUIDE - ANNÉE 2020

Considérant l'appel d'offres demandé, par invitation, auprès de quatre (4) firmes spécialisées pour la fourniture, le transport et l'épandage de 115 000 litres environ d'abat-poussière liquide comme demandé au document d'appel d'offres;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 23 avril 2020;

Considérant que trois (3) firmes spécialisées dans ce domaine ont déposé une offre conforme au devis et que les prix sont calculés en litre;

Compagnie	Prix (taxes incluses)
Transport Adrien Roy & Filles inc. Saint-Martin (Beauce)	0,408 \$/litre
Les Entreprises Bourget inc. Saint-Paul-de-Joliette	0,4503 \$/litre

Considérant que la directrice des services administratifs recommande l'adjudication du contrat à la firme "Transport Adrien Roy et Filles inc.";

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal octroie, à la firme "Transport Adrien Roy et Filles inc.", le contrat pour la fourniture, le transport et l'épandage de 115 000 litres environ d'abat-poussière liquide de type chlorure de calcium 35%, conformément au bordereau de soumission déposé.

Adoptée à l'unanimité.

096-05-2020
5.7

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE AMENDÉE DE RETRAITE PROGRESSIVE AVEC M. BERNARD GAGNON

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin paraphe l'entente amendée de retraite progressive à intervenir avec l'employé, M. Bernard Gagnon;

QUE le maire, M. Camil Turmel et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault soient autorisés à signer l'entente à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

Adoptée à l'unanimité.

097-05-2020
5.8

AUTORISATION POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE OUELLET

Considérant que le pavage de la rue Ouellet a été endommagé par un bris d'aqueduc ce printemps;

Considérant que le pavage de la rue ainsi que les bordures sont très désuets;

**PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :**

QUE le conseil autorise la réalisation des travaux de réfection du pavage et des bordures de la rue Ouellet (entre la 1^{re} Avenue et la 2^e Avenue);

QUE lesdits travaux qui sont estimés à un montant de 66 000 \$ soient défrayés de la manière suivante :

- 42 000 \$ financé à même le montant du pavage prévu au budget 2020;
- 24 000 \$ financé à même le fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

098-05-2020
5.9

ADJUDICATION DU CONTRAT À CGEI (FIRME DE CONSULTANTS EN GÉNIE ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL) POUR LA VIDANGE DES BOUES DES ÉTANGS D'ÉPURATION DU SECTEUR DE LA STATION

Considérant l'appel d'offres par invitation à deux (2) firmes spécialisées pour la vidange des boues des étangs d'épuration du secteur de la Station;

Considérant que deux (2) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées à nos besoins;

Considérant que la MRC des Etchemins débourse 72% des frais et la municipalité 28%;

Considérant que suite aux offres déposées, le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Compagnie	Prix (taxes nettes)
CGEI	420 \$/tonne
VIRIDIS	984 \$/tonne

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement, après étude des soumissions, recommande l'adjudication du contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit "CGEI";

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal octroie le contrat pour le nettoyage des étangs d'épuration du secteur de la Station au plus bas soumissionnaire conforme soit "CGEI" au montant de 400 \$/ tonne taxes non incluses, tel que décrit dans l'offre de services déposée. Le nombre de tonnes à vidanger pour 2020 sera d'environ 73 tonnes, donc pour un montant d'environ 29 200 \$ avant taxe (30 656 \$ taxes nettes). Cette somme sera payée et départagée entre la MRC des Etchemins et les utilisateurs du réseau de la Station comme prévu au budget.

Adoptée à l'unanimité.

099-05-2020
5.10

RÉSOLUTION D'APPUI AU PROJET D'INSTALLATION D'UNE NOUVELLE TOUR DE COMMUNICATION DE SOGETEL MOBILITÉ

Considérant que la compagnie Sogetel Mobilité projette d'installer une nouvelle tour de communication sur leur terrain situé dans la route des Sommets (lot numéro 3 602 472) afin d'améliorer la couverture de son réseau de communication;

Considérant que Sogetel Mobilité a effectué tout le processus de consultation publique (avis public donné le 25 mars et qui s'est terminé le 25 avril dernier) et qu'il n'y a eu aucune opposition au projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin, appuie le projet de Sogetel Mobilité pour l'installation d'une tour de communication sur le lot numéro 3 602 472.

Adoptée à l'unanimité.

6. **DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**

100-05-2020
6.1 **ADOPTION DES PLANS DIRECTEUR ET D'ACTION RÉVISÉS DU BASSIN
VERSANT DU LAC ETCHEMIN**

Considérant que la municipalité de Lac-Etchemin a révisé son Plan directeur ainsi que son Plan d'action afin qu'ils soient à jour et que les objectifs soient dans une optique 2020 à 2025;

Considérant que les administrateurs de l'Association de protection du lac Etchemin (APLE) ont pris connaissance desdits documents et que ceux-ci et appuie leur adoption;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin adopte son Plan directeur ainsi que son Plan d'action révisés du bassin versant du lac Etchemin, tel que déposé le 4 mai 2020.

Adoptée à l'unanimité.

7. **DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT
COMMUNAUTAIRE :**

101-05-2020
7.1 **AUTORISATION DE VIRER LE SOLDE DE L'EXCÉDENT AFFECTÉ
« INFRASTRUCTURES ET IMMOBILISATIONS ÉCO-PARC » À L'EXCÉDENT
AFFECTÉ « FONDS VERT »**

Considérant qu'un solde de 88,03 \$ demeure à l'excédent accumulé affecté « Infrastructures et immobilisations Éco-Parc » depuis plusieurs années;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET
RÉSOLU :**

QUE soit viré le solde de 88,03 \$ de l'excédent accumulé affecté « Infrastructures et immobilisations Éco-Parc » et ainsi mettre à zéro cet excédent accumulé affecté à l'excédent accumulé affecté « Fonds vert ».

Adoptée à l'unanimité.

102-05-2020
7.2 **DEMANDE À LA MRC DE BELLECHASSE POUR L'AJOUT D'UN ARRÊT POUR
L'EMBARQUEMENT ET LE DÉBARQUEMENT DU TRANSPORT
INTERURBAIN ROUTE 277**

Attendu qu'un départ est prévu au centre de santé de Lac-Etchemin à 5 h 45 en direction de la Ville de Lévis du lundi au vendredi;

Attendu que le Conseil municipal souhaite offrir à sa population la possibilité de bénéficier d'un deuxième arrêt sur son territoire;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin présente une demande pour l'ajout d'un arrêt

pour l'embarquement et le débarquement dans le cadre du service Transport interurbain de la MRC de Bellechasse. La station-service Eko et dépanneur Sprint du 1537, route 277, a été sélectionné pour accueillir les utilisateurs.

Adoptée à l'unanimité.

103-05-2020
7.3

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES PLATES-BANDES SITUÉES À "L'ESPACE COMMÉMORATIF JOSEPH-DAMASE BÉGIN" ET "LE PARC DU SENTIER" POUR LA SAISON ESTIVALE 2020

Considérant que "l'Espace commémoratif Joseph-Damase Bégin" et "le Parc du Sentier" possèdent de nombreuses plates-bandes et que celles-ci demandent un entretien régulier durant la saison estivale;

Considérant que les Chevaliers de Colomb de Lac-Etchemin se sont engagés auprès du Comité historique et la Fabrique de Lac-Etchemin à réaliser deux (2) corvées annuelles (printemps et automne) pour faire une mise à niveau des plates-bandes du site de l'Espace commémoratif;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin doit faire l'entretien annuel des équipements et s'assurer de la conformité du site;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal accepte le protocole d'entente proposé pour l'entretien des plates-bandes à "l'Espace commémoratif Joseph-Damase Bégin" pour la saison estivale 2020 incluant "le Parc du Sentier" et autorise le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, à signer ledit protocole à intervenir entre les Chevaliers de Colomb et la municipalité et en assurer le respect des termes et engagements par les parties.

Adoptée à l'unanimité.

104-05-2020
7.4

ACCEPTATION DU MONTAGE FINANCIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE - PROMOTION TOURISTIQUE 2020

Considérant que les intervenants touristiques de Lac-Etchemin ont convenu d'utiliser principalement le web comme médias pour la saison 2020;

Considérant que le directeur des loisirs, culture et vie communautaire a procédé à l'analyse des demandes soumises par les intervenants touristiques dans le cadre de l'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 25% des investissements avant taxes et 15 % concernant les forfaits « Tuango », en guise de subvention selon le document déposé au conseil et qui fait partie intégrante de la résolution.

Adoptée à l'unanimité.

105-05-2020
7.5

PROCLAMATION DE LA "SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES" DU 11 AU 17 MAI 2020 ET DE LA "JOURNÉE INTERNATIONALE DES FAMILLES" LE 15 MAI 2020

Considérant l'importance de la reconnaissance de la famille comme premier milieu de vie des personnes et de l'intergénération;

Considérant l'importance de la reconnaissance de la famille sous toutes ses formes et à tous les cycles de vie;

Considérant l'importance de la contribution des familles au développement de la collectivité;

Considérant l'importance d'apporter un soutien collectif aux familles afin de faciliter leur vécu dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités;

Considérant que la municipalité est le palier de gouvernement le plus près du quotidien et du milieu de vie des familles et des aînés;

Considérant que la municipalité a reconnu le rôle de rassembleur de la communauté dans le développement d'une Politique familiale et des aînés;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin proclame la "*Semaine québécoise des familles*" du 11 au 17 mai 2020 sous le thème "*Concilier famille et travail : ensemble, c'est possible!*" ainsi que le 15 mai "*Journée internationale des familles*".

Adoptée à l'unanimité.

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 Aucun point pour cet item.

106-05-2020

9.

**APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS
DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour avril 2020 pour la somme de 538 559,31 \$, le tout tel que détaillé comme suit: achats impayés : 158 940,41 \$ et déboursés directs: 379 618,90 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

Laurent Rheault, M.A.P., OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité.

10. **LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

2 avril 2020

Copie d'une lettre que M. Steven Blaney a adressée à M. Marc Garneau, ministre des Transports, pour donner suite à la lettre du maire de Lac-Etchemin et du président de l'Association de protection du lac Etchemin, demandant une plus grande marge de manœuvre pour encadrer les usages de la navigation de plaisance sur le plan d'eau

etcheminois. La municipalité s'approvisionne en eau directement dans le lac qui est le réservoir d'eau potable pour une grande partie de la population etcheminoise en plus d'être un attrait récréotouristique de grande valeur pour la région. Les municipalités devraient pouvoir jouir d'une plus grande latitude en matière de réglementation tout en respectant les champs de compétences notamment pour régler le nombre et la vitesse des bâtiments sur un plan d'eau, définir des zones spécifiques pour des usages particuliers (comme le wakeboard) et encadrer la tenue d'événements sur un plan d'eau, peu importe la saison.

11. **AFFAIRE (S) NOUVELLE (S) :**

11.1 **SOUSCRIPTIONS, COMMANDITES ET/OU SUBVENTIONS DIVERSES :**

107-05-2020
11.1-a) **AIDE FINANCIÈRE AU CLUB INTERGÉNÉRATIONS OTJ STE-GERMAINE**

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 2 000 \$ à titre de soutien financier pour l'année 2020 au Club Intergénérations OTJ Ste-Germaine.

Adoptée à l'unanimité.

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et des dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter leurs commentaires sur certains sujets, selon leur convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Camil Turmel, maire commente en ce sens.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

Considérant que la rencontre se tient par conférence téléphonique, ce point n'est pas à considérer.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30 l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère Judith Leblond propose que la présente séance soit levée.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER